

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE EXTRAORDINAIRE

En date du : 20/04/2025

À : Torcy Le Grand

Présents :

- Gosselin Yoann, demeurant au [REDACTED]
[REDACTED] titulaire de 51% des actions
- Ouidirne Abderrahmane, demeurant au [REDACTED]
[REDACTED] titulaire de 49 % des actions

Ordre du jour :

1. Cession d'actions
2. Retrait d'un associé
3. Transformation de la SAS en SASU
4. Transfert du siège social
5. Modification corrélative des statuts
6. Pouvoirs pour formalités

Date de : 2004 2004

A : 100% 100%

1. Cession d'actions

Monsieur Ouidirne Abderrahmane, associé, déclare céder l'intégralité de ses 49% d'actions à Gosselin Yoann, également associé.

Le prix de cession est convenu de 1€, que le cessionnaire reconnaît avoir payé comptant, hors la présence du notaire.

2. Retrait d'un associé

À la suite de cette cession, Monsieur Ouidirne Abderrahmane se retire définitivement de la société.

L'assemblée prend acte de ce retrait, qui laisse un associé unique dans la société.

3. Transformation de la SAS en SASU

Du fait de la présence d'un associé unique, la société devient de plein droit une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU).

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

4. Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de :

2 Route de Paris 76590 Torcy Le Grand

à :

283 Impasse Des Hauts Champs 76440 Sommery

5. Modifications statutaires

En conséquence, les statuts sont modifiés comme suit :

- La société est désormais une SASU
- Le nouvel article relatif au siège social est modifié pour mentionner :
« Le siège social est situé au 283 Impasse Des Hauts Champs 76440
Sommery »

6. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés à Gosselin Yoann pour effectuer les formalités de dépôt, publicité et toute démarche nécessaire auprès du greffe du tribunal de commerce et de l'administration fiscale.

Clôture de la séance

La séance est levée à 11h00

Fait à [REDACTED] le 20/04/2025

En 2 exemplaires originaux

Signatures :

- Gosselin Yoann

[REDACTED]

- Ouidirne Abderrahmane

[REDACTED]